## Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

## Date de convocation :

Le 28 juin 2021

#### **NOMBRE:**

- de conseillers : 23

- de présents : 18 - de votants : 22

### N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

41\_2021

#### Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

#### OBJET:

Lancement d'un marché public d'assurances

### Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire

François ERLEM

#### Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le lundi 5 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

#### **Etaient présents (18):**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Gwenaelle BEAUDON, François BLAT, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Marie Noëlle LALLIER, Sandrine MERCIER, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE.

Ont donné pouvoir (4): Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Annick CORNELIS

# Excusés (1): Jean-Philippe MICHEL

La commune de Landrecies va lancer un marché public pour le renouvellement de l'ensemble de ses contrats d'assurance, sous forme d'appel d'offres ouvert au sens de l'article L 2124-2 du code de la commande publique. Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

La durée de ces contrats sera de 4 ans, pour une estimation totale de 265 000 €. Les lots seront définis comme suit :

- Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes ;
- Lot 2 : assurance des responsabilités et risques annexes ;
- Lot 3 : assurance flotte automobile et risques annexes ;
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité ;
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires.

L'estimation est faite à partir du montant des primes d'assurances 2021.

#### Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

• D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer l'ensemble des pièces y afférant.